

N° 244
du 06 Mai 2008
Siège Social : Zabarkan
Rue de L'Entente
Porte: 654
Boîte Postale: 12.679
Tél. : 20.74.15.75
Cel.: 94.25.69.59
RCCM: A-563
NIF: 12 952/R
E-mail: levenement@netcourrier.com
Prix : 300 F CFA

L'ÉVÉNEMENT

Hebdomadaire nigérien indépendant d'informations générales. «Il n'y a pas de liberté sans liberté d'informer»

CRISE AU SEIN DES FORMATIONS POLITIQUES

Le chambardement

Sommaire

INSÉCURITÉ DANS LE NORD

Un avion militaire de reconnaissance incendié !



P.4

COOPERATION

La France renforce son soutien financier à la politique Eau du Niger

P.6

TÉLÉPHONIE MOBILE AU NIGER :

Un opérateur de la place viole son cahier des charges

P.4

NIGELEC

Les limites d'une gestion chaotique !



Foukori et son secrétaire général dans l'attente de la première pluie pour espérer une baisse de la consommation de l'électricité

PP.5-6

Cet homme est un



prédateur de la liberté de presse

Photo : D.R.

Billet

Faut-il croire à l'opération « mains propres » ?

Par Moussa AKSAR

L'opération « mains propres » avait bien commencé avec les arrestations de plusieurs personnalités qui ont profité de leur fonction au sein de l'appareil de l'Etat pour s'enrichir sur le dos du contribuable. Beaucoup d'entre eux comme l'ancien président du conseil de la communauté urbaine de Niamey, Abouba Ganda, et l'ex ministre de la justice Maty Elhadj Moussa ont aujourd'hui maille à partir avec la justice. D'aucuns pouvaient penser que le règne de l'impunité était fini à jamais au vu de toutes ces interpellations et ces arrestations. Un espoir nouveau était né dans ce Niger qui était compté il y a peu parmi les pays les plus corrompus au monde. Mais tout l'espoir suscité par l'opération « mains propres » et le début du traitement des 1500 dossiers qui avaient été bloqués sous l'ère Maty risquent de fondre comme un château de cartes. La raison est que malgré les apparences, certains nigériens qui se sont enrichis sur le dos de l'Etat continuent de narguer la population avec leur fortune illicitement acquise. Nombreuses sont des personnalités proches du régime en place qui se sont arrogamment et illicitement enrichies. C'est le cas de ce responsable d'une société de la place qui, à l'époque du régime Baré, avait « galéré » à l'extrême avant de devenir aujourd'hui l'une des fortunes les plus importantes du pays. Il était démuné au point où il était fréquent de le rencontrer un bidoon la main, à la recherche d'une âme charitable pour le « dépanner ». Son véhicule était constamment en panne. Aujourd'hui, tout cela c'est du passé pour lui. Très fortuné aujourd'hui, il vient de racheter une pharmacie au quartier Yantala, un terrain vague vers la clinique Pasteur, un autre vers la NIGETIP, puis à Kouara Kano, un immeuble sur l'avenue Maurice Delens qui abrite une organisation internationale, une clinique en construction, un ranch de plusieurs millions de FCFA, un autre bâtiment vers le quartier Lacouroussou en prêtant le nom de son ayant droit principal. D'ailleurs, il a créé une société Ecran à ce dernier, qui reçoit des marchés de la société que dirige son beau-père en violation des lois en la matière de passation des marchés. Ce n'est pas tout. Comme pour mieux narguer les citoyens lambda qui tirent le diable par la queue, il s'est offert un immeuble à Abuja, la capitale du Nigeria. Pire, avec la complicité du représentant d'une société qui fournit des produits à sa société, celui-ci fait des investissements bancaires à l'étranger, ce qui, grâce aux fluctuations du dollar, lui permet de s'enrichir en deux temps trois mouvements. Nous détenons des images exclusives qui prouvent bel et bien que l'homme dont il est question possède une fortune colossale acquise en un temps record. Si Tandja veut donner toute sa crédibilité à l'opération « mains propres », il doit impérativement prendre les décisions qu'il faut afin qu'une enquête soit ouverte dans les plus brefs délais afin que tous les torts faits à l'Etat par ce dirigeant d'entreprise publique soient réparés sans tarder. C'est le grand défi de l'opération « mains propres ». Sinon, elle ne sera qu'un trompe-l'œil.

Echos de la semaine

Table ronde sur la paix à l'initiative du SYNAFEN

Le Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education au Niger (SYNAFEN), a organisé la semaine dernière à l'Auditorium du CCFN Jean Rouch de Niamey, une table ronde sur le thème « Sens et nécessité de l'Education de la paix ». Il s'agit pour le secrétaire général du SYNAFEN de faire de l'école nigérienne à travers cette table ronde, un facteur de paix et de citoyenneté. Quant au secrétaire général du ministère de la formation professionnelle et technique, Mr Amadou Oumarou qui présidait l'ouverture de la rencontre, « la culture de la paix en tant que facteur de changement des comportements, doit être inscrit dans le système éducatif nigérien ». Cette table ronde a été suivie d'une remise gratuite des livres scolaires d'un montant évalué à un million de FCFA aux écoles de quatre communes rurales de Tombabanda, Kalabri, Harkanassou et Kiota. Ce don qui vise à aider les élèves des régions défavorisées est l'œuvre de l'ONG Bani Bahaw.

Pour une meilleure organisation du hadj au Niger

L'association nigérienne des agences de pèlerinage (ANAP) a organisé le dimanche dernier, son assemblée générale à Niamey. Au cours de ces assises qui ont duré une journée, les différents responsables des agences de pèlerinage réunis au sein de l'ANAP se sont particulièrement penchés sur la question de l'organisation du hadj au Niger. Ainsi, après avoir passé en revue les difficultés que connaît l'organisation du pèlerinage au Niger depuis la libéralisation du secteur en 2005, les responsables des agences pour le pèlerinage ont formulé des recommandations en vue de trouver des solutions aux difficultés, particulièrement celles liées au transport des pèlerins. Ainsi, l'ANAP a saisi cette opportunité pour lancer un appel aux autorités afin que des dispositions soient prises dans les meilleurs délais, notamment par le lancement d'un appel d'offre international en vue de retenir au moins trois compagnies de transport aérien. En effet, l'une des difficultés liées à l'organisation du hadj au Niger est sans nul doute la question de transport des futurs pèlerins. Gageons que cet appel puisse avoir un écho favorable de la part des autorités pour éviter aux futurs candidats du hadj, un épisode pareil à celui de 2007.

La mauvaise gestion du PADAZ discutée à l'Assemblée Nationale

Le ministre du développement agricole, Mahaman Moussa, a été interpellé à l'Assemblée Nationale samedi dernier par le député Sanoussi Tambari Jackou, par rapport à la mauvaise gestion du Projet d'Appui au Développement Agricole dans la région de Zinder (PADAZ) dont notre confrère « L'Autre Observateur » et bien de ressortissants de cette région, ont dénoncée. Financé depuis novembre 2002 par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République du Niger, cet ambitieux programme agricole devait permettre au bout de 5 ans la réalisation de plusieurs mini barrages, des seuils d'épandage, des banques céréalières et une route de plus de 20 Km. Seulement jusqu'à cette date, le projet n'a pu finir toutes les réalisations qui, pourtant devaient seulement s'étaler sur 3 années. Les deux dernières années étant déjà consacrées à l'encadrement des paysans et à l'entretien des ouvrages réalisés. Sur tous ces écarts constatés, le ministre du développement agricole s'est borné à apporter des explications techniques au lieu de lever le voile sur les différentes dénonciations de mauvaise gestion, notamment les malversations financières tant soulevées par plus d'un nigérien.

La BAD appuie les 150 millions d'africains menacés par la crise alimentaire

Face à la menace croissante que constitue la crise alimentaire cette année en Afrique et particulièrement dans 12 pays les plus menacés, la Banque africaine de développement (BAD) décide de venir en aide à ces populations en leur accordant un montant de plus d'un milliard de dollars supplémentaire. Ceci vient s'ajouter à un portefeuille de 3, 8 milliards dégagés par la Banque pour soutenir le secteur agricole en Afrique. Selon Daniel Kaberuka, président de la BAD, « près de 150 millions de personnes courent des risques très sérieux en Afrique, du fait de cette crise, notamment les populations pauvres des zones urbaines et rurales, les mères et les enfants en bas âge et les personnes vivant avec le VIH/Sida. Outre son appui pour le renouvellement et la dynamisation des investissements du système d'irrigation, la BAD entend participer pleinement dans le cadre de la réduction des pertes post-récoltes évaluées à 40% des récoltes en Afrique.

Reporters Sans Frontières se fait virer par l'UNESCO

Selon l'Agence Prensa Latina, les sources diplomatiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ont révélé que ledit organisme a retiré à l'ONG française Reporters Sans Frontières (RSF), la co-direction du « jour pour la liberté sur Internet » en raison de son manque d'éthique évident et répété dans sa campagne pour disqualifier un certain nombre des pays. Précisés par les mêmes sources et plusieurs médias, les agissements contraires de RSF à l'image et aux buts de l'UNESCO, pour qui RSF agit de façon sensationnaliste en voulant s'ériger en tribunal d'inquisition à l'égard de pays en voie de développement, poussent l'UNESCO à mettre fin, de façon définitive, ses relations avec l'ONG française et à exclure tout type de collaboration avec celle-ci. Reporters Sans Frontières, accusée à maintes fois d'entretenir des liens étroits avec la CIA américaine, a lancé aujourd'hui sa campagne visant à dénoncer les pays où se pratiquaient une cybercensure, mais curieusement, signalent certains diplomates, aucun pays occidental n'apparaît sur la liste noire de RSF qui concentre son tir sur les pays dit du Tiers Monde.

Un français membre de l'association Save The Children tué au Tchad

L'humanitaire français, Pascal Marlinge qui travaillait pour l'association britannique a été tué dans la matinée du jeudi dernier, par des inconnus armés près de la frontière soudanaise. Selon les premiers éléments de l'enquête fournis par Save The Children, il se déplaçait avec quatre autres humanitaires dans un convoi de trois voitures, entre les localités de Farchana et Hadj Hadid. Un ou plusieurs coups de feu ont été tirés, tuant Pascal Marlinge. Ses quatre collègues sont en revanche sains et saufs. Le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, a dénoncé par voie de communiqué cet acte qualifié de « barbarie ignoble ». Le chef de la diplomatie française a également réclamé aux autorités tchadiennes de « faire toute de la lumière » sur cet assassinat. Rappelons que dans cette partie de l'Afrique, plusieurs fonctionnaires humanitaires qui se sont volontairement engagés à secourir les populations en détresse ont payé de leurs vies.

Rubrique juridique



Rôle de l'Etat dans la diffusion du droit au Niger

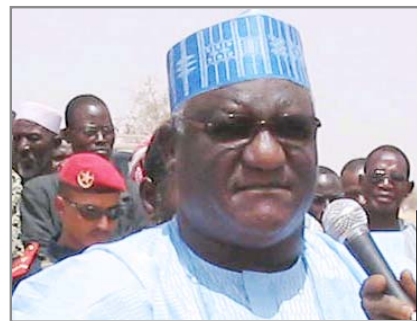
Par Hamani ASSOUMANE, juriste

La République du Niger est un Etat de droit. Cette disposition clé de la constitution de la 5^{ème} République est aussi parmi les principes fondamentaux qui guident l'action du gouvernement. L'Etat de droit signifie que les relations entre les personnes privées (entre personnes privées et entreprises, entre pouvoirs publics et l'administration d'une part et les citoyens d'autre part soient gouvernés par des règles déterminées et prévisibles conformes justement à la constitution et que ces règles soient réellement appliquées et que leur application soit contrôlée efficacement par une justice indépendante. Cependant, pour qu'on puisse appliquer le droit à n'importe quel niveau, une condition est à l'évidence essentielle, c'est qu'il soit connu. La publication des lois et règlements est donc un élément constitutif de l'Etat de droit. Elle est effectuée, depuis longtemps, dans le journal officiel (J O), source authentique et fiable. Afin qu'elle soit connue de tous et c'est pourquoi, dans un Etat de droit, « nul n'est censé ignorer la loi ». Cette maxime juridique à la limite, utopique, a néanmoins une portée très importante et elle est sans ambages, une obligation qui s'impose à tous les citoyens. En réalité, cet adage fait peser sur le citoyen, une obligation de s'informer qui reste limitée dans la pratique, faute de moyens. Dans la pratique et pour passer de l'Etat de droit formel à l'Etat de droit substantiel, la règle juridique doit non seulement respecter les contenus concrets, les droits fondamentaux des êtres humains mais aussi mettre ces instruments juridiques à la disposition des citoyens. Le droit ne se conçoit que si l'information qui le véhicule est portée à la connaissance des sujets de droit. Et à ce niveau il y'a lieu de signaler que jusque là, la diffusion du droit a toujours été effectuée par les organisations de défense des droits de l'homme notamment l'ANDDH qui dispose d'ailleurs d'un centre de formation et de documentation en droits humains

où tout citoyen peut recevoir les informations utiles dans ce domaine. En plus de ces organisations privées et publiques, il incombe à l'Etat d'assurer la diffusion du droit par divers moyens. Ainsi au niveau des efforts de l'Etat, il y a lieu d'indiquer que la diffusion se limite à la publication des lois et règlements au J O. En plus de cela, d'autres publications spéciales peuvent intervenir, en cas de besoin, pour compléter les éditions ordinaires. Le tirage du J O reste insuffisant pour assurer l'information de 14 millions de Nigériens. Au J O dont la majorité de nigériens même lettrés ignorent jusque l'existence, viennent s'ajouter d'autres textes et codes de lois et notamment le recueil des lois et règlements de la république qui est une compilation des textes nés surtout avec la démocratisation en cours au Niger. Notons que les profondes mutations socio politiques, juridiques et économiques, (privatisation oblige) ont engendré une importante législation dont la diffusion n'est assurée que par Le Journal Officiel de la république du Niger, même si par ailleurs, il y'a eu la parution du code pénal, du code de procédure pénale, du nouveau code du travail. Insuffisantes pour assurer le libre accès à l'information juridique et judiciaire. Dans le même cadre, il y'a lieu de noter l'effort de diffusion entreprise par les hautes juridictions du Niger, notamment la cour suprême, les deux cours d'appel à travers les publications des principaux arrêts émis par ces juridictions et pouvant édifier les autres nouveaux magistrats et autres auxiliaires de justice, les revues juridiques des syndicats des magistrats, la revue nigérienne du droit éditée par la faculté des sciences économiques et juridiques avec le concours du centre Danois des Droits Humains et tout récemment la publication du bulletin du Barreau. En définitive, la diffusion du droit constitue la « sève nourricière » de la démocratie et les différents acteurs à tous les niveaux se doivent de l'assurer efficacement.

En panne Baromètre de la semaine En forme

Foukori Ibrahim, Administrateur Délégué de la NIGELEC



Par la Rédaction

Seini Oumarou, Premier ministre, chef du gouvernement



Photo : D.R.

S'il y'a un homme contre lequel les consommateurs nigériens sont en colère, c'est bien Foukori Ibrahim. Il faut dire que ces consommateurs ont toutes les raisons de lui en vouloir. En effet, malgré les énormes investissements réalisés pour renforcer les capacités de production de la société nigérienne d'électricité (NIGELEC) et les promesses de fin de coupures d'électricité, les interruptions de fourniture d'électricité sont devenues le lot quotidien des habitants de Niamey et de l'intérieur du pays. Mais comme si cela ne suffisait pas, c'est le jour de l'ouverture du 8^{ème} sommet des chefs d'Etat de l'Autorité du Bassin du Niger que la société dirigée par Foukori a choisi de s'illustrer de la plus triste des manières. En effet, en plein discours du président de la République Tandja Mamadou, une coupure d'électricité est intervenue, ce qui a plongé la salle dans l'obscurité absolue. Pourtant, des précautions pourraient être prises à l'avance pour qu'un tel scénario catastrophe ne puisse se produire. Plus que tout, il s'agit d'un problème de gestion et de compétence de l'administrateur délégué.

Le Premier ministre vient de s'illustrer remarquablement à l'occasion de la célébration de la 17^{ème} journée internationale de la liberté de la presse. A la surprise de tous, il a initié des visites dans plusieurs organes de presse publics et privés, pour commémorer avec les journalistes cette importante journée. Au Niger, jamais un Premier ministre n'a eu cette lumineuse idée. Partout où il est passé, le chef du gouvernement a non seulement salué le travail des hommes et des femmes des médias, mais aussi, mis en exergue l'importance de la presse dans l'enracinement de la démocratie. En plus, le Premier ministre a promis de prospecter les voies et moyens pouvant permettre d'aider les journalistes pour améliorer la qualité de leur travail. Par ces visites, Seini Oumarou prouve qu'il est véritablement un homme de contact qui veut s'imprégner directement des réalités de la presse nigérienne. Il vient en tous cas de gagner l'estime de la presse dans son ensemble.



CRISE AU SEIN DES FORMATIONS POLITIQUES

Le chambardement

Par Lamine Souleymane

Plus on s'approche des échéances électorales de 2009, plus l'horizon des partis politiques nigériens s'assombrit. Le MNSD Nassara, le parti au pouvoir, s'est enfoncé dans une véritable crise qui est en passe de le diviser. La contagion a aujourd'hui atteint les autres partis puisque le PNDS Tarayya, principal parti de l'opposition, est aussi secoué par des dissensions dans la région de Maradi. Il en est de même au CDS Rahama, au RSD Gaskiya et dans une moindre mesure au RDP Jama'a, où le dernier congrès a laissé entrevoir le fait qu'il y a là aussi de l'électricité dans l'air.

Cette situation de malaise qui accable dangereusement ces formations politiques, intervient à quelques mois des élections générales de 2009, donc à un moment où elles devaient plutôt aplanir au mieux leurs difficultés internes afin d'affronter, avec plus de sérénité, les futures échéances électorales. Au vu de l'allure qu'a prise cette embrouille politique, c'est surtout le MNSD et le PNDS qui courent le plus grand risque de division, toute chose qui fera chuter leurs audiences respectives. Ainsi, incapables de résoudre leur différend politique suivant des règles démocratiques, les militants MNSD sont actuellement divisés en deux camps adverses, qui rivalisent d'antagonismes.

Le MNSD, un parti déjà divisé...

Certes, les velléités de destituer Hama Amadou de la tête du parti ne datent pas d'aujourd'hui, mais ce dont on est au moins sûr, c'est qu'elles sont devenues réelles depuis que ce dernier a été déposé de la Primature par une motion de censure. A Niamey, un groupe des jeunes Nassara exigent toujours de lui, l'audit de la gestion qu'il a faite des biens du parti, tandis que d'autres militants vont jusqu'à contester sa légitimité. Disons que tous ceux qui lui ont fait croire hier, qu'il est l'unique digne successeur du fauteuil présidentiel après le mandat de Tandja, l'ont abandonné aujourd'hui en cours de chemin. Mieux, cela lui complique davantage ses calculs politiques. Beaucoup de députés, ministres, cadres de commandements, directeurs de sociétés d'Etat d'obédience MNSD... sont contraints de lâcher Hama Amadou, l'abandonnant à un moment où il a le plus besoin d'eux. Dans le même temps, d'autres poids lourds du MNSD se concertent régulièrement dans la perspective de trouver une formule efficace à l'usage de laquelle, Hama Amadou sera écarté de la direction du parti. En dehors de Maradi et Niamey, les militants de la section MNSD Tillabéri, fief politique de Seini Oumarou, sont aussi engagés dans cette fronde contre Hama Amadou. Depuis quelques semaines, en effet, les militants MNSD, particulièrement ceux de la région de Tillabéri et Niamey ont serré les rangs derrière Seini Oumarou, tournant ainsi le dos à leur ancien champion Hama Amadou, qu'ils avaient tous courtisé sept ans et demi durant. Trompé par le langage dithyrambique à son égard du temps où il était Premier ministre, Hama Amadou n'avait pas pris au sérieux les critiques qui lui sont faites, feignant d'ignorer elles peuvent lui être fatales un jour. Autant le dire, les choses se compliquent chaque jour davantage pour le président du MNSD Nassara. Il y a quelques jours, c'est Seini Oumarou, en personne, qui a ouvertement rappelé aux députés MNSD, que l'heure de la propagande politique n'a pas encore sonné. Mieux, le MNSD n'a pas encore investi un candidat à la prochaine présidentielle, tout en affirmant que chaque militant du MNSD est potentiellement présidentiable. En sa qualité de chef du gouvernement, il a eu le courage politique de dire aux députés que c'est lui qui a intimé aux ministres MNSD de se faire rare à l'Etat major du parti, pour qu'ils consacrent plus du temps aux préoccupations de l'Etat. Cette réaction de Seini Oumarou a vite été interprétée par beaucoup d'observateurs de la scène politique nationale, comme une déclaration de guerre faite à Hama Amadou. Ce dernier est au moins sûr maintenant qu'il ne sera

pas le seul candidat à l'investiture du parti pour la présidentielle de 2009. Pourtant, pendant longtemps, il se faisait passer pour le seul et unique candidat potentiel du MNSD à la future présidentielle. En clair, au MNSD Nassara, on assiste depuis plusieurs mois à un revirement de situation en défaveur du président du MNSD et ce, malgré le culte de personnalité tant développé autour de sa personne. En effet, si les choses se compliquent chaque jour un peu plus pour lui, c'est certainement parce qu'il a ouvertement affiché ses ultimes ambitions politiques partout ailleurs en se considérant comme le successeur naturel de Tandja, oubliant du coup qu'au sein du MNSD, même s'il est le président du parti, d'autres militants ambitieux, jouissant des mêmes droits politiques que lui, pourraient à tout moment se porter candidats à la candidature de l'élection présidentielle de 2009. D'ailleurs, beaucoup d'observateurs de la scène politique croient dur comme fer que le Premier ministre actuel serait un de ceux qui vont se porter candidats, le moment venu.

Spectre de dissidence au PNDS Tarayya...

Le bras de fer qui oppose la direction du parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS Tarayya) à des militants de base au niveau de la région de Maradi, a connu des fâcheuses évolutions ces derniers jours, d'abord avec la mise en place d'un bureau fédéral provisoire de consensus sous la diligence de l'instance dirigeante du parti et ensuite avec l'exclusion définitive de deux poids lourds du parti, à savoir Me Souleye Oumarou et Issa Bagalam. Rappelons que l'incompatibilité d'humeur qui ébranle le parti rose est consécutive à l'échec des assises du conseil fédéral de Tessaoua, à partir de l'instant où les responsables du parti ont voulu d'un bureau fédéral de consensus (...) avec à sa tête M. Alat Mogaskiya, un des fondateurs du PNDS qui a donné le meilleur de lui-même pour la défense des intérêts du parti, si l'on en croit Bazoum Mohamed. Raison de plus pour l'imposer à la tête de la structure fédérale de Maradi, telle une récompense. N'ayant pas réussi à assouvir son intention, lors de ces assises de Tessaoua, la direction du PNDS conduite par le président du parti, Mahamadou Issoufou, a décidé de reporter les travaux à une autre date. Il a fallu le

mois passé pour mettre en place un bureau fédéral provisoire. Conformément au vœu des dirigeants du PNDS, M. Alat Mogaskiya est porté à la tête du bureau fédéral de Maradi pour une durée indéterminée. Comme l'on pouvait s'y attendre, ce bureau a vite été rejeté par les délégués de 9 sections sur les 11 que compte la région. Relativement à cette crise, les premiers responsables du PNDS ont, au cours d'une réunion d'urgence convoquée par M. Mahamadou Issoufou, au siège du PNDS, le jeudi 1^{er} mai dernier, affirmé que Me Souleye est allé en rébellion contre le PNDS, en décidant de son propre chef de convoquer un conseil fédéral alors même qu'une mission dépêchée depuis Niamey, venait de mettre en place un bureau fédéral provisoire sur instruction du comité exécutif national. Ils estiment que ce dernier a violé les textes du parti et pour cela il doit être sanctionné. Selon les mêmes responsables, ledit bureau fédéral provisoire a été mis en place de commun accord par les deux ailes protagonistes. C'est quand tout a été entériné, apprend-on, que Me Souleye Oumarou et certains militants qui serrent les rangs derrière lui, sans avoir obtenu le quitus du CEN, ont commandé un huissier de justice et séance tenante ont tenu un conseil fédéral pour élire le bureau fédéral. La stratégie consiste à remplacer illico presto le bureau fédéral provisoire mis en place plus tôt. C'est pour toutes ces raisons, que le CEN a jugé utile d'exclure Me Souleye Oumarou et Issa Bagalam du PNDS. Pour sa part, Me Souleye Oumarou, estime que c'est plutôt le CEN qui a violé les textes, du fait qu'il ne l'a pas écouté ni même donné les moyens de se défendre. Il a laissé entendre que, lui et Issa Bagalam, rejettent en bloc cette décision qui les exclut du PNDS et ils demeurent toujours militants du PNDS car à leurs yeux, une telle décision est nulle et de nul effet. Par conséquent, il a demandé aux militants proches de lui de ne pas prendre en compte une telle décision. Et Me Souleye d'ajouter : « Je continuerai la bataille de la gestion du parti », dans le même temps, il promet de combattre jusqu'à la dernière énergie « les comportements de leurs leaders pour faire du PNDS ce qu'ils ont voulu qu'il soit depuis 1990 ». Aussi, il poursuit en disant qu'au PNDS, il ne mérite pas un tel sort, en tout cas pas dans un parti pour lequel il s'est totalement donné corps et âme et a même fait don de sa vie, a-t-il considéré. Me Souleye a informé au passage que son exclusion du parti a été préparée en amont. C'est pourquoi « ça ne lui fait ni chaud ni froid » car plusieurs tentatives ont été faites, dit-il. Pour Me Souleye Oumarou, le PNDS applique très mal ses propres textes. C'est pourquoi, il appelle le CEN à lire et à comprendre ses propres textes. Il faut ici souligner qu'ils sont nombreux pour l'instant, les militants du PNDS qui ont trouvé disproportionnée la sanction infligée à Me Souleye et Issa Bagalam. Selon eux, une telle sanction risque de porter un coup dur au parti, à quelques mois des élections générales.

Dans certains milieux, on interprète l'exclusion de Me Souleye Oumarou et Issa Bagalam, comme une entrave à l'expression de la démocratie. En définitive, il faut dire que la crise qui secoue le PNDS à Maradi, risque de s'étendre vers d'autres localités, surtout dans des régions où le fameux consensus a rendu déjà le climat quelque peu tendu. Autant dire alors, que la fin de la crise au PNDS Tarayya n'est pas pour demain.

Le CDS Rahama n'est pas épagné...

Rien ne va au niveau de la délégation communale CDS Rahama de Diffa. Une crise politique vient d'éclater, opposant le maire de la commune urbaine de Diffa aux militants proches du vice président CDS au titre de la région, M. Ary Ibrahim, ancien ministre de l'éducation de base et de l'alphabétisation. Tout a commencé en septembre 2006, lorsque le vice président du bureau politique national, M. Ary Ibrahim, aurait voulu mettre aux forceps le bureau de la délégation communale de Diffa qui sera composé des militants de son choix. Malheureusement, selon nos sources, plus d'une trentaine de cellules de base ont jeté leur dévolu sur la personne du maire de la commune urbaine de Diffa, Abdoulaye Malam Boukar. Exactement comme au PNDS, le vice président et les militants qui lui sont proches ont refusé de reconnaître ce bureau, pourtant élu démocratiquement et qui a par la suite été approuvé par le bureau politique national du CDS en août 2006. C'est ainsi que le malentendu a commencé. Face aux tiraillements des militants proches de Ary Ibrahim, le maire Malam Boukar a assigné le plus grand contestataire devant le tribunal de grande instance de Diffa et a fait appel devant la Cour d'appel de Zinder pour rentrer dans ses droits. C'est en principe le 8 mai prochain que M. Abdoulaye Malam Boukar et ses adversaires comparaitront à nouveau. A quelques jours du procès, le président du parti Mahamane Ousmane a, par une décision prise le 2 mai 2008, confirmé la décision de la délégation régionale de Diffa d'exclure Abdoulaye Malam Boukar du parti. Il est en effet reproché à l'exclu d'avoir violé les textes du parti. Toutefois, selon d'autres sources, il ne s'agit point d'une violation des textes du parti. C'est plutôt pour satisfaire Ary Ibrahim qui aurait menacé de quitter le CDS si jamais on n'exclut pas définitivement Malam Boukar du parti. Les mêmes sources affirment que Ary Ibrahim aurait même dit à certains de ses confidents que le maire Malam Boukar est en train de scier la branche sur laquelle il est assis, le moins qu'il puisse faire au plus pressé, c'est l'éloigner carrément du parti. La menace a alors payé. Aussi, on apprend que Malam Boukar a décidé d'attaquer cette décision pour son caractère irrégulier. A en croire nos sources sur place à Diffa, cette décision a créé un émoi au sein des militants. C'est dire que le parti de Mahamane Ousmane est aussi frappé par le désastre politique qui a placé le PNDS Tarayya sous les feux de la rampe.

RÉVISION DU FICHER ÉLECTORAL AU NORD

Une mission à grands risques

Par Lamine Souleymane

Les travaux de révision du fichier électoral en vue des élections générales de 2009 démarreront le 15 mai prochain, sur toute l'étendue du territoire national, selon le comité en charge de cette mission. En effet, avec la recrudescence de l'insécurité dans le nord du pays, ils sont nombreux les Nigériens qui se demandent sur l'effectivité du recensement électoral dans la région d'Agadez. A la date d'aujourd'hui, rien ne permet de dire que les opérations vont se dérouler sans anicroche et sans inquiétude, dans cette importante partie du territoire. On en veut pour preuve, le regain d'insécurité qui sape continuellement les efforts de développement dans la région d'Agadez et ses environs. Notons que dans cette partie du Niger, aucun parti po-

litique ne peut à l'allure où vont les choses, s'aventurer à mener une quelconque campagne politique du fait de l'insécurité et du décret de mise en garde : pas de meeting, pas de réunion politique. Il faut en outre, souligner que depuis quelques mois, des exactions attristent les populations au point où certains habitants de la région ont préféré quitter la zone. A cet effet, on enregistre chaque jour d'importants mouvements des populations, d'une localité vers une autre à la recherche d'abris plus paisibles. Aussi, il faut relever le fait que certaines localités, comme Iférouane, Ingall, Tchirozérine, Danat, Gougaram etc, paraissent aux yeux de bon nombre d'observateurs comme des zones dangereuses, difficiles d'accès à cause de mines qui ont été disséminées

sur certaines dessertes. En définitive, la tâche ne sera pas facile pour les agents recenseurs qui y seront dépêchés. Pour toutes ces raisons, le comité chargé de piloter la reprise du fichier électoral aura sans nul doute beaucoup de peine à conduire sa mission dans la région d'Agadez. Sans conteste, les opérations de révision du fichier électoral risqueraient d'être biaisées si jamais, les conditions d'un retour de la quiétude ne sont pas réunies. La grosse inquiétude est de savoir les garanties sécuritaires qui seront données aux agents recenseurs, qui se porteront candidats pour le recensement. Alors, la question de la crédibilité d'un tel recensement se pose avec acuité surtout vis-à-vis de la loi fondamentale.

Lisez et faites lire l'ÉVÉNEMENT votre journal de tous les mardis

COMMEMORATION DU 1^{er} MAI AU SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES

Le SNAD lance un appel à la lutte

Par Ibrahim A. Tikiré

Pour la deuxième année consécutive, le Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD) a organisé le jeudi 1^{er} mai en tant que syndicat autonome, un rassemblement de l'ensemble de ses militants dans les locaux de la Direction Générale des Douanes.

La manifestation a été rehaussée par la présence du Secrétaire générale du ministère de l'économie et des finances Mr Abdou Soumana et du Directeur Générale des Douanes Mr Issaka Assoumane. La cérémonie a débuté avec la prestation du célèbre groupe musical Sogha devant un public venu nombreux pour la circonstance. L'une des particularités cette année au niveau du SNAD, est la forte mobilisation des femmes douanières et la présence massive des camarades de la section Niamey-Tillabery. Dans son discours à cette occasion, le secrétaire général du SNAD, le colonel Ibrahim Yacouba a d'abord rappelé les origines de la fête du 1^{er} mai. Il a par la suite axé son intervention sur plusieurs sujets d'actualité au plan national et international, dont la situation d'insécurité au nord du pays, la cherté de la vie, les Accords de partenariat économique (APE) et la situation de la santé et de l'école publique. Poursuivant son discours, le secrétaire général du SNAD s'est appesanti sur l'affaire « Rive droite » où « un simple contentieux douanier ordinaire est devenu un scandale par lequel on veut, coûte que coûte, impliquer et sacrifier des agents des douanes ». A ce sujet, le colonel Ibrahim Yacouba a précisé que « si même nous nous gardons de certains commentaires publics, nous devons cependant nous rendre compte que cette affaire a été très mal gérée, mais elle nous a surtout permis de découvrir que certains responsables régionaux et leurs complices sont devenus des coefficients multiplicateurs de nos problèmes ». C'est pourquoi a-t-il martelé, « le BEN/SNAD est clair : que les responsa-

bles à tous les niveaux s'assument et évitent aux agents d'être traités comme des vulgaires bandits, ou nous nous assumerons pour leur faire entendre raison ». S'agissant des doléances des douaniers, elles se résument à la dotation immédiate des agents en arme individuelle, la création de l'école des douanes, la fourniture du paquetage complet à chaque agent tel que fixé par la loi, la protection des agents des douanes, le départ d'une société privée étrangère de surveillance et la réorganisation de la direction générale des douanes par la création d'une direction juridique qui aura pour mission la mise en œuvre des dispositions de la loi qui prévoient de garanties et une sauvegarde spéciale aux agents des douanes. Pour toutes ces exigences, le secrétaire général du SNAD a précisé que, « il n'y aura ni rappel, ni ultimatum car nous avons donné tout le temps à l'administration pour les résoudre ». Répondant au discours très ferme et engagé du colonel Ibrahim Yacouba, le secrétaire général du ministère des finances a, au nom du ministre des finances empêché, affirmé que « tous ces points de revendications ont connu soit un parachèvement ou un début d'exécution ». Le clou de cette fête des travailleurs au niveau du SNAD a été marqué par un match ayant opposé l'équipe (les Renards) de l'administration dirigée par la directrice des ressources humaines, Mme Aïssa Zeinabou et celle du SNAD (les Ecureuils) conduite par Ibrahim Yacouba. Au coup de sifflet final, ce sont les poulains du colonel Ibrahim Yacouba qui remportent la partie difficilement sur le score de 3 buts à 2.

COMMEMORATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PRESSE

Contribution des médias à l'autonomisation des populations

Par Aboubacar SANI

Les journalistes nigériens ont célébré samedi dernier, la journée mondiale de la liberté de presse, à l'instar de ceux du monde entier. A cette occasion, l'association nigérienne des éditeurs de la presse indépendante (ANEPI), en collaboration avec l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Niger et le Centre culturel américain, a organisé un atelier de formation des journalistes autour du thème, « Liberté d'expression : accès et autonomisation ». La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été présidée par le ministre de la communication porte parole du gouvernement Mohamed Ben Omar. Trois discours ont marqué la cérémonie à savoir celui du ministre de la communication porte parole du gouvernement, celui de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Niger et enfin celui de Mme Bernadette Marie Aleen et du président de l'ANEPI, Mr Boubacar Diallo. Tout au long de cet atelier qui a duré deux jours, quatre communications ont été présentées à la centaine de journalistes venus des quatre coins du Niger. Il s'agit d'abord de l'exposé autour du thème « Approches du traitement de l'information en période de conflit : cas du Niger », présenté par Mamane Mamadou, formateur et membre du Conseil Supérieur de la Communication. Après avoir défini le type de stratégie de communication, Mamane Mamadou devait par

la suite s'appesantir sur les créneaux porteurs de cette dernière, les groupes cibles dans la prévention des conflits et les contraintes et besoins au niveau des médias. La seconde communication présentée par Dr Badié Hima, vice-président de l'Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme (ANDDH), a quant à elle porté sur la « Liberté d'expression, accès et autonomisation ». La troisième communication présentée par le vice-président du tribunal de grande instance hors classe de Niamey, M. Sadou Abdou avait comme thème « comment dépenaliser le délit de presse au Niger : les enjeux du processus ». La dernière communication de l'atelier sur « le droit à l'information » a été présentée par Dr Narey Oumarou, enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Il faut noter que des séances de questions réponses ont sanctionné la fin de chacune des communications. Peu avant la fin de la rencontre, les participants ont formulé plusieurs recommandations et résolutions. On retiendra entre autres recommandations, celles relatives à l'accès à l'information, à la libération de notre confrère Moussa Kaka et la réhabilitation de la Radio Sahara FM. Par ailleurs, les participants se sont engagés à défendre la liberté d'expression et de la presse avant de rappeler aux journalistes, le respect des obligations des journalistes dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

LA 2^{ème} ÉDITION DE LA CONFÉRENCE ET SALON SUR LE PÉTROLE, LES MINES ET LES NTIC

Un marché d'affaires pour les investisseurs

Par Sahirou Yousouf

Le Niger abritera du 24 au 26 février 2009, la 2^{ème} édition de la Conférence et Salon sur le Pétrole, les Mines et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (UEMOA MIN-TEL). La 2^{ème} édition de cette manifestation commerciale de grande envergure sera organisée par la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger et le Groupe ITE (International Trade and Exhibitions), une société britannique cotée sur le marché boursier de Londres, leader mondial spécialisée dans l'organisation de salons professionnels et de conférences dans les pays en développement. Elle est parrainée par l'UEMOA, les ministères nigériens du commerce, de la communication, des mines et de l'énergie, du Haut Commissariat à l'Information et aux NTIC et l'Agence de Régulation Multisectorielle (ARM).



Une tribune de grandes opportunités commerciales

Guidé par un souci d'informer largement les investisseurs sur l'importance d'une telle manifestation et d'annoncer de façon officielle la date de la tenue de cette conférence unique en son genre, le comité d'organisation a organisé un point de presse le vendredi dernier à la salle de réunion de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger. Co-animé par le président de la dite Chambre Mr Idi Ango Ibrahim et Ana Jonic-White, Business Development Director Africa du Groupe ITE, ce point de presse s'est tenu en présence de Mr Moussa Sidi et Lawali Chaibou, respectivement vice président et secrétaire général de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger. Dans son intervention, le président Idi Ango Ibrahim a tenu d'abord à situer l'importance d'une telle rencontre pour les investisseurs et autres hommes d'affaires qui découvriront au cours de la manifestation, les réelles opportunités d'investissements dans les huit pays de la zone UEMOA avant de rappeler le succès enregistré à la 1^{ère} édition qui a réuni plus de 375 participants venus de 47 pays à travers les 5 continents. « C'est une conférence qui a eu un énorme retentissement auprès des investisseurs et c'est à leur demande que nous avons décidé de lancer une 2^{ème} édition au Palais de congrès de Niamey », a déclaré le président de la Chambre de Commerce d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger. Les thèmes retenus pour cette 2^{ème} édition sont : les mines, les télécommunications et le pétrole. Il s'agit des thèmes très importants pour le devenir et l'avenir économique de nos Etats en raison des potentialités énormes dont regorgent les sous sols de la plupart de nos pays, particulièrement le Niger dans le domaine de l'uranium. La conférence mettra ainsi, un accent particulier sur les potentialités économiques du Niger, les Nouvelles Technologies, le savoir-faire et l'amélioration de la contribution du secteur des services à l'économie nationale. Elle traitera également de la coopération régionale, de la réglementation des marchés de télécommunication et des récents développements dans les domaines pétrolier et minier. Par ailleurs, une exposition présentera les productions nationales à l'exportation

et les contributions des participants internationaux spécialisés dans les NTIC, le Pétrole et les Mines intéressés à prendre part à la dynamisation des économies de la région. En marge de la conférence et de l'exposition, des rencontres seront organisées pour permettre aux participants d'échanger des idées, de nouer des relations d'affaires et de partenariat et s'entretenir aussi avec les principaux décideurs de la Région Ouest Africaine qui sont entre autres, les Acteurs Politiques et Economiques, les Responsables des organisations de promotion de l'intégration, les responsables des organes de Régulation des marchés etc. Vu l'importance et les opportunités qu'offre cette manifestation commerciale d'envergure internationale, nous espérons à dit le président de la Chambre de Commerce d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Mr Idi Ango Ibrahim « pouvoir pérenniser cet événement pour en faire un événement majeur pour la sous région ». Prenant la parole à son tour, la directrice Afrique du Groupe ITE, Mme Ana Jonic-White a tenu à adresser ses sincères remerciements au gouvernement du Niger et à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour leur pleine implication dans l'organisation de la 1^{ère} édition et pour leur appui combien inestimable pour la prochaine édition de 2009. La directrice Afrique du Groupe ITE n'a pas manqué de revenir sur les succès éclatants ayant marqué la 1^{ère} édition tenue en 2006 et surtout sur les actions concrètes enregistrées qui, selon elle, vont certainement permettre aux participants de la 2^{ème} édition, d'apprécier les développements enregistrés dans l'industrie des télécommunications, du pétrole et des mines en vue d'identifier d'autres opportunités. A l'issue de ce point de presse, la Chambre de Commerce d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger à travers son président, Mr Idi Ango Ibrahim et le Groupe ITE, représenté par Mme Ana Jonic-White ont procédé à la signature d'un protocole d'accord relatif à l'organisation de la 2^{ème} édition de la Conférence et Salon sur les Mines, le Pétrole et les Techniques de l'Information et de la Communication dans la région de l'UEMOA, prévue pour se tenir les 24 et 26 février 2009 au Palais de congrès de Niamey.



Electronic Center

Rue du Canada, BP.12238 Niamey-Niger
Tél / Fax: 20740026/21792610 Cellulaire:
96878890/96967711
Email: e_center@yahoo.fr

Informatique - Electronique - Conseils - Cybercafé - Formations - Infographie
- Maintenance - Réseau - Développement des projets informatiques

Librairie Papeterie Labo Niger

Pour tous vos besoins en Mobilier, Matériel de Bureau ;
Fournitures scolaires ; Copy-service, Plastification,
Reluire ; et Vente des journaux, contactez une seule adresse :

Librairie papeterie Labo - Tél : (227) 510.464



TÉLÉPHONIE MOBILE AU NIGER :

Un opérateur de la place viole son cahier des charges

Par Moussa AKSAR

Le secteur des télécommunications connaît une grande activité, particulièrement dans le domaine de la téléphonie mobile au Niger depuis la privatisation de la SONITEL en 1998. Les opérateurs de téléphonie se succèdent sur le marché nigérien. Mais derrière cette activité fébrile, l'Etat s'est-il seulement entouré de garanties et conditions acceptables d'implantation et d'exploitation de ces sociétés ?

L'Etat connaît-il l'identité exacte des véritables acteurs et actionnaires dissimulés derrière chaque entreprise implantée ?

Au Niger, on peut dire qu'au nombre des opérateurs de téléphonie connus, il n'y a pas d'entreprise dénommée ETISALAT, Erreur ! Cette société de télécommunication N°1 aux Emirats Arabes Unis, implantée au Nigeria, au Bénin, au Soudan, en Algérie, en Egypte, au Pakistan et dans de nombreux autres pays africains et arabes, est la société actionnaire majoritaire de Atlantique Telecom qui vient de prendre la place de TELECEL au Niger. En raison de ces transformations commerciales avec la société TELECEL, l'Etat béninois avait décidé de retirer la licence initialement accordée à cette dernière. Nous publions ci-dessous la décision N°0002/NCDC/CONV prise par l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT), suspendant la licence d'exploitation du réseau TELECEL Bénin au motif de la violation de ses en-

gagements contenus dans le cahier des charges du fait du triple changement du statut juridique du titulaire, du changement du nom commercial et du changement d'actionnariat de la société. L'Etat béninois avait exigé et obtenu le versement de 30 milliards de francs CFA à ETISALAT, propriétaire de Atlantique Telecom, au titre des droits correspondants à une nouvelle licence GSM. Après AREVA, le président Tandja a, sur cette question, une nouvelle opportunité de redéfinir les relations de notre pays avec les multinationales. A moins que les managers de cet opérateur qui vient de prendre une nouvelle dénomination n'aient réussi, entre temps, à arroser la chaîne de décision dans ce Niger où des observateurs et bien d'autres structures de lutte contre la corruption accusent les autorités politiques d'être réputées pour la grande corruption.

Décision n°0002NCDC/CONV
République du Bénin
Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications
Décision n°0002NCDC/CONV
L'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications

• Considérant que l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications reproche à la Société Telecel Bénin représentée par Monsieur Talibi Haïdra d'avoir opéré une substitution d'opérateur en passant de Telecel à Moov (No limit) par suite d'acquisition d'entreprise sans obtenir préalablement l'approbation de l'Autorité de Tutelle.

• Considérant qu'en agissant ainsi, la Société Telecel Bénin a violé les dispositions des articles 4 alinéa 4 et 6 du cahier des charges et partant les dispositions de l'article 6 alinéa 2 de la Convention d'exploitation.

• Considérant que de la lecture combinée de ces deux articles, il ressort que la cession ou le transfert de la licence obéit à trois conditions de forme et à trois conditions de fond à savoir : d'une part, sur la forme,

- 1°) Que « tout projet de cession doit être notifié à l'Autorité de Régulation par le titulaire de la licence » ;
- 2°) Que « la licence ne peut être cédée ou transférée qu'après approbation de l'Autorité de Régulation » ;
- 3°) Et que « tout défaut de réponse de l'Autorité de Régulation dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, équivaut à une acceptation ».

Et d'autre part, sur le fond, la cession ou le transfert de la licence peut résulter du changement de statut juridique du titulaire par suite :

- 1°) de la création d'une nouvelle entreprise ;
- 2°) d'une opération de fusion d'entreprise ;
- 3°) d'une acquisition d'entreprise.

• Considérant que les Responsables de la Société Telecel Bénin assistés de leurs conseils estiment que le passage de Telecel à Moov (No limit) n'est pour eux qu'un changement de nom commercial qui n'a aucune incidence sur leur actionnariat ; qu'ils nient toute modification de leur actionnariat et qu'à aucun moment, il n'y a eu de substitution d'opérateur.

• Considérant que pour l'Autorité, le contrôle du changement de l'actionnariat des Sociétés exploitant des licences de téléphonie mobile de type GSM participe de la régulation et de la réglementation ; qu'en cherchant à connaître avec exactitude la composition de l'actionnariat, elle participe à la lutte contre le blanchiment d'argent en mettant un visage sur les So-

ciétés opérant sous son autorité.

• Considérant qu'au vu des pièces du dossier, la Société ETISALAT est entrée dans le capital de Telecel Bénin, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire qui contrôle de fait et de droit Telecel Bénin.

• Considérant que l'entrée de ETISALAT dans le capital de Telecel est allée de pair avec le passage de Telecel à Moov et que cela ne peut résulter d'un simple hasard.

• Considérant qu'agissant ainsi, il y a bel et bien eu substitution d'opérateur sans l'approbation préalable de l'Autorité de Régulation.

• Considérant que le contrôle d'une société peut s'entendre d'un contrôle direct ou indirect et qu'il peut surgir soit d'une fusion, d'une acquisition ou d'une cession directe ou par groupes interposés.

DECIDE

Article 1 : La Société Telecel Bénin a violé les dispositions des articles 4 alinéa 4 et 6 du cahier des charges et partant de l'article 6 alinéa 2 de la Convention du 23 août 2004.

Article 2 : L'opération de passage de Telecel à Moov (No limit) est nulle et de nul effet. En conséquence, la Société Telecel Bénin est suspendue jusqu'à nouvel ordre à compter du lundi 9 juillet 2007. Toutefois, la mise en œuvre effective de cette suspension court à compter du jeudi 12 juillet 2007.

Article 3 : Si la Société Telecel Bénin tient à continuer avec le nom de Moov (No limit), elle doit introduire un dossier complet pour approbation préalable auprès de l'Autorité qui statuera conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Si dans un délai de huit (8) jours à compter de la notification de la présente Décision, les dispositions de l'article 3 n'étaient pas exécutées, l'Autorité se réserve le droit de prendre des sanctions supplémentaires pouvant aller jusqu'au retrait pur et simple de la Licence.

Fait à Cotonou, le 6 juillet 2007 »
Ont signé :

Le Président
Mr Firmin Djimenou

Les Membres :

1. Monsieur Lionel Agbo
2. Monsieur Flavien Aidomonhan
3. Monsieur Idriss L. Daouda
4. Madame Pierrette Djossou Amossou
5. Monsieur Moudjibou Emmanuel
6. Monsieur Romain Abilé Houehou
7. Madame Reckya Madougou
8. Monsieur Victor P. Topanou

INSÉCURITÉ DANS LE NORD

Un avion militaire de reconnaissance incendié !

Par Moussa AKSAR

Un avion ULM utilisé par les forces de défense et de sécurité pour des missions de reconnaissance dans le nord du pays a effectué un atterrissage forcé dans les environs de la localité de Gougaram qui est le point névralgique à partir duquel l'armée nationale est en train de mener la grande offensive contre les positions du MNJ sur le mont Tamgak. Les avions ULM sont des appareils qui effectuent des missions à haute altitude pour le compte de l'armée nationale à laquelle ils livrent des photos aériennes et des précieuses informations sur les mouvements des hommes armés dans le nord du pays. Cette escouade de l'armée avait déjà été mise à contribution pour lever le verrou d'Iffrouane et permettre un approvisionnement en vivres de la population et des militaires.

Selon un communiqué du ministère de la défense nationale, c'est au cours d'une opération de ravitaillement entreprise par l'armée dans la zone de Gougaram que l'avion ULM qui faisait de la reconnaissance du terrain a effectué un atterrissage forcé à la suite de problèmes techniques. Selon nos sources, une panne de moteur dû à un problème de qualité de kérosène serait à l'origine de l'atterrissage en catastrophe de l'appareil. Le pilote qui fait partie des jeunes officiers chevronnés dont dispose l'armée a tenté vaillamment de garder la maîtrise de son appareil mais en vain. Sentant le risque d'un crash, le jeune lieutenant a alerté les éléments de l'armée de terre qui se trouvaient dans la zone afin de lui indiquer le lieu où il devait se poser. Malgré la délicatesse de la manœuvre, le pilote a réussi à faire poser l'avion à l'endroit qui lui a été indiqué par les fantassins. Dès son atterrissage forcé, le courageux pilote s'est mis en lieu sûr afin d'échapper aux éventuels groupes armés qui sévissent dans la zone et qui cherchaient à le cueillir. Bien lui en prit, puisque quelques minutes avant l'arrivée de ses frères d'armes venus le secourir, des hommes armés ont envahi la zone et incendié l'avion.

Le gros mensonge du MNJ

Comme à son habitude, le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) a tenté de mettre à son actif la mésaventure arrivée à l'ULM de l'armée. Dans un communiqué diffusé sur son blogspot, le mouvement parle de combats qui auraient opposé aux « forces militaires de Niamey » dans la zone de Gougaram. Le MNJ indique que les combats intenses qui ont commencé aux environs de 12h30 se sont achevés vers 18 heures. Le bilan provisoire établi par le MNJ « est de 5 morts et 7 blessés du côté des militaires et un avion

de type ULM abattu ». Mais il est difficile d'accorder un quelconque crédit au communiqué du MNJ qui s'apparente ni plus ni moins qu'à des élucubrations qui visent à donner une certaine puissance de feu que le mouvement armé serait en rupture d'approvisionnement en nourriture. Aussi, le pilote de l'ULM a été recueilli par les éléments des Forces de défense et de sécurité qui ont envahi la zone quelques minutes après un départ en catastrophe des rebelles. Si l'avion avait été abattu, le pilote n'aurait sans doute pas survécu pour une raison simple : l'avion aurait soit explosé en vol, soit il se serait crashé, ce qui dans les deux cas n'aurait pas permis au pilote de sortir indemne de la situation dans laquelle il se trouvait. En plus, les avions de ce type n'ont pas de dispositif de parachutage permettant au pilote de s'éjecter en cas de pépin.

Le pire est à venir pour le MNJ

L'horizon s'assombrit de plus en plus pour le MNJ face au rouleau compresseur des Forces Armées Nationales qui, aux moyens d'armes nouvellement acquises, sont en train de réduire à néant sa capacité de nuisance après les coups de Tizerzayt, Tanout et Banibangou. Le communiqué du MNJ relatif à l'avion ULM est donc selon toutes les évidences, un énième coup de bluff qui ne peut convaincre personne. L'évidence est que le mouvement armé est en pleine perte de vitesse du fait de la détermination des autorités nigériennes à réduire à néant les visées de ceux qui ont agressé la République.

NIGELEC

Les limites d'une gestion chaotique !

Par P. Maman KAILOU

Deux conférences de presse de l'administrateur délégué de la société nigérienne d'électricité (NIGELEC) en moins d'une semaine. Cela démontre si besoin est, que la situation est préoccupante voire alarmante. Elle témoigne des limites de la gestion chaotique de cette société par la direction en place. Les coupures intempestives de ces derniers jours le prouvent si bien. Le mercredi 30 avril dernier, le président de la République Mamadou Tandja tenait son discours d'ouverture du 8^{ème} sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'ABN quand survint une coupure d'électricité au Palais des congrès. Cette même situation s'est produite à Dosso alors que le président Tandja s'adressait aux chefs traditionnels réunis en assemblée générale. Ces deux incidents sont intervenus au moment où l'administrateur délégué de la Nigelec, Ibrahim Foukori, laissait croire que les choses sont revenues à la normale. Il a été très vite démenti par la réalité. En effet, le vendredi 2 mai 2008, presque toute la journée durant, la fourniture d'électricité était suspendue dans la ville de Niamey. Plusieurs abonnés ont enregistré d'énormes dommages matériels. Outre les ménages, des entreprises ont également subi des pertes. C'est notamment le cas de la société nigérienne de banque (Sonibank), de l'hô-

pital. Cette situation, pour le moins inquiétante, n'aurait pas dû arriver si l'on s'en tenait au point de presse animé par l'administrateur délégué de la Nigelec, courant janvier 2008. En effet, rappelle-t-on, l'administrateur délégué avait promis, avec tambours et trompettes, que le calvaire des clients de sa société né des multiples coupures intempestives ne serait plus qu'un lointain souvenir, car la Nigelec augmentera la capacité de son réseau électrique en le portant de 40 à 80 mégawatts. C'est ainsi que la Nigelec a demandé aux abonnés de Niamey, Say et Birni N'Gaouré d'endurer le délestage tout le long du mois de janvier. Les abonnés avaient fondé l'espoir que les travaux de renforcement des capacités de production de la Nigelec allaient mettre fin durablement aux coupures intempestives d'électricité. Seulement, de l'avis de certains spécialistes, les travaux d'interconnexion entrepris sur cette ligne 132 kilovolts ne peuvent pas permettre d'un seul coup de porter sa capacité directement de 40 à 80 mégawatts. Pour preuve, après ces travaux, apprend-on, la capacité de cette ligne est toujours en deçà de 50 mégawatts même si le Nigeria livrait totalement la fourniture d'électricité. C'est dire que même dans ces conditions, la NIGELEC ne peut effectivement desservir Niamey car,

Suite à la page 6

APPRECIATION DU PREMIER MINISTRE À L'ISSUE DE SA VISITE A L'EVENEMENT

«Vous êtes l'un des rares journaux qui respecte la déontologie de la presse»

Par Garé Amadou

Dans le cadre de la journée internationale de la liberté de presse, célébrée le 3 mai dernier, le Premier ministre Seini Oumarou a effectué une série de visites dans plusieurs organes de presse publics et privés de la capitale. Le Premier ministre qui était accompagné, dans ce déplacement, du ministre de la communication, porte parole du gouvernement, Mohamed Ben Omar, a effectué une visite au siège du journal L'Événement.



Le Premier ministre recevant d'amples explications du directeur de publication

En compagnie du directeur de publication et de ses collaborateurs, le Premier ministre et sa délégation ont visité les différents bureaux du journal L'Événement qui vont de la salle technique, à la salle des archives en passant par la salle de rédaction et le réfectoire. Au sortir de cette visite, le chef du gouvernement n'a pas caché sa satisfaction au regard de l'organisation mise en place et la qualité du matériel (un matériel de pointe) mis à la disposition des journalistes. Le Premier ministre a reçu

d'amples explications de la part du directeur de publication sur le fonctionnement du journal. Avant de prendre congés de l'équipe de L'Événement, le chef du gouvernement nous a accordé une brève interview au cours de laquelle il a indiqué que « cette journée (NDLR : journée internationale de la liberté de la presse) doit être mise à profit pour féliciter et encourager les journalistes et les promoteurs pour l'appui inestimable qu'ils apportent à l'enracinement de notre démocratie ». Il s'agit aussi pour le Premier ministre, chef du gouvernement, à travers cette visite, de « voir comment les journalistes travaillent et s'enquérir aussi des problèmes qu'ils rencontrent, afin de les aider à mieux conduire leur travail dans le respect des règles en la matière ». Nous devons, a-t-il dit, « veiller à ce que notre presse soit une presse utile pour notre démocratie et pour notre pays ». Le chef du gouvernement, Seini Oumarou a, par ailleurs, tenu à saluer le fait que « le journal L'Événement est l'un des rares journaux qui paraît de manière très régulière et qui, dans une certaine mesure, respecte la déontologie de la presse ».

Economie

CEREMONIE DE SIGNATURE D'ACCORD

La BOAD finance la route de l'oignon

Par Mamane.A.Jaharou

Dans le cadre de la politique de désenclavement des différentes régions du pays et dans le souci d'assurer la fluidité des transactions commerciales internationales, le gouvernement nigérien et la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), ont procédé le mardi dernier au ministère de l'économie et des finances, à la signature d'un accord de financement d'un montant de 4 milliards de FCFA, destiné à la réalisation de la route Madaoua-Bouza-Tahoua, communément appelée route de l'oignon. A cette occasion, le ministre nigérien de l'économie et des finances, Mr Ali Lamine Zeine a salué la concrétisation de cet important accord avec la BOAD dans un domaine hautement prioritaire, qu'est le désenclavement de notre pays. Le ministre Zeine a par ailleurs précisé que la mise en œuvre d'un tel projet « permettra le désenclavement d'une zone aux fortes potentialités agro-pastorales et l'accroissement des échanges commerciaux, agricoles et pastoraux, régionaux et internationaux ainsi que la facilitation des déplacements des personnes et de leurs biens afin de réduire le niveau de pauvreté dans la zone d'intervention du projet ». Notons à ce niveau que le transport routier assure plus de 95% du trafic intérieur

et l'essentiel des importations et des exportations acheminées par voie terrestre dans les différents corridors d'accès à la mer. C'est pourquoi, l'enclavement du Niger et l'immensité de son territoire font de ce secteur un facteur indispensable au développement économique et social. En acceptant d'intervenir dans ce domaine, a indiqué le ministre Lamine Zeine, « la BOAD joue son rôle de Banque de développement en matière d'infrastructures hydrauliques, routières et énergétiques, éléments déterminants de la croissance économique ». Il a par ailleurs tenu à exprimer au nom du gouvernement et des populations nigériennes, toute sa reconnaissance à la BOAD pour ces importantes réalisations. Pour le nouveau président de la BOAD, Abdoulaye Bio Tchani, « le financement de cet axe constituera un maillon important dans la lutte contre la pauvreté, un des objectifs majeurs pour le gouvernement du Niger ». Il a tenu aussi à saluer les réformes engagées par le gouvernement du Niger dans le domaine du secteur de transport et qui ont permis à la Caisse Autonome de Financement et l'Entretien Routier (CAFER), l'autonomisation de sa gestion afin de maintenir et d'entretenir les infrastructures routières.

Suite de la page 5

comme l'a du reste reconnu Foukori lui-même, la demande dans cette ville en ce temps de chaleur est passée à plus de 70 mégawatts, faisant ressortir par là même un gap de plus de 20 mégawatts que la NIGELEC comblerait avec sa production locale. Malgré tout, l'administrateur délégué de la NIGELEC n'a pas pris soin de conduire à terme les travaux de réparation de la centrale de Gamkalley alors que les japonais étaient déjà à pied d'œuvre à cet effet. Les principales centrales électriques de Niamey situées à Goudel et Gamkalley, qui devraient servir d'appoint, sont dans

un état de vétusté considérable. Conséquences : les turbines qui, initialement, peuvent fonctionner pendant deux semaines sans arrêt, ne peuvent aujourd'hui excéder 5 heures d'activités. A tous ces manquements, s'ajoute la mauvaise gestion des ressources financières de cette société. Faut-il pour s'en convaincre rappeler que depuis 2002, la NIGELEC roule sur découverts bancaires. Elle ne paie pas ses impôts et ne reverse plus les taxes prélevées auprès des contribuables nigériens comme la Taxe Spécifique d'Electricité (TSE) pour le compte de la caisse des prêts aux collectivités territoriales (CPCT). Pire, même l'allocation de

COOPERATION

La France renforce son soutien financier à la politique Eau du Niger

Par Garé Amadou

Le secrétaire d'Etat français à la coopération, M. Alain Joyandet, a effectué une visite de travail au Niger le 30 avril dernier en marge du 8^{ème} sommet des chefs d'Etat des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Le ministre français était accompagné d'une importante délégation dont des représentants de l'Agence française de développement (AFD), ainsi que de l'ambassadeur de France au Niger, Alain Holleville.

Cette visite s'inscrit dans la droite ligne des activités menées par les autorités françaises afin d'une part, de renforcer la coopération entre les deux pays, mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le renforcement de la politique de l'eau. C'est dans cette optique que le secrétaire d'Etat français à la coopération a signé une convention de 9 milliards 825 millions avec le ministre nigérien de l'Economie et des Finances, Ali Lamine Zeine, en présence du représentant du ministre de l'hydraulique. Cet appui financier vise à permettre la mise en œuvre de projets hydrauliques afin de soulager les besoins des populations. C'est pourquoi, le ministre français a souligné que « l'eau est un thème emblématique du développement durable et équitable. Élément indispensable à la vie, il interfère dans toutes les activités humaines pour l'alimentation en eau potable, comme facteur de production agricole et industrielle, de risques naturels, mais parfois aussi comme vecteur de maladies. L'eau et son corollaire indispensable qu'est l'assainissement est donc naturellement un des trois secteurs de concentration de l'intervention de la France au Niger ». Le ministre a rappelé que la signature de convention s'est faite par l'intermédiaire de l'AFD, qui est l'opérateur pivot de l'aide bilatérale française et notamment du projet d'adduction en eau potable dans 24 villes du Niger. Le ministre a aussi rappelé que ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations retenues dans le document cadre de partenariat franco-nigérien qui vise à améliorer les conditions de vie des populations urbaines de 24 centres secondaires dans 6 régions du Niger et 5 quartiers périphériques de la communauté urbaine de Niamey à travers une amélioration des services d'eau potable et d'assainissement. Cette aide française, a-t-il dit, « est une partie intégrante du Programme Sectoriel Eau (PSE) mis en œuvre par les autorités nigériennes avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans le but bien compris de parvenir à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'hydraulique urbaine, en optimisant à moindre coût l'accès à un service fiable et de meilleure qualité ». Cette subvention devrait permettre la réalisation de forages et d'infrastructures de stockage et de distribution d'eau de près de 90.000 personnes et l'amélioration de la qualité de l'accès à l'eau de plus de 280.000 personnes. Elle aidera aussi par les recettes générées à travers la vente de l'eau, à consolider l'équilibre financier du secteur de l'hydraulique urbaine. La SPEN, au gré d'une convention de rétrocession, sera le principal bénéficiaire de ce financement. L'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) se penchera sur ce contrat afin de s'assurer de sa parfaite exécution. Notons que l'AFD a déjà apporté un appui pendant les six der-



Le ministre français et celui des finances du Niger lors de la signature de la convention

nières années pour un coût global de 16 milliards de francs CFA. Pour sa part, le ministre des finances, M. Ali Lamine Zeine, a salué cet appui de la France car l'approvisionnement en eau potable est un problème majeur dont l'amélioration est une priorité pour le gouvernement du Niger comme il a été réaffirmé dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et dans la lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine. Le ministre a apprécié le fait que ce domaine aussi vital que celui de l'eau et dont la restructuration est une réussite, soit un domaine de concentration de l'aide française. Au nom de la population nigérienne, le ministre a tenu à remercier la France pour l'appui multiforme qu'elle ne cesse d'apporter au Niger dans divers domaines. Une autre signature de convention s'est déroulée au Ministère des Affaires étrangères sous la présidence de la ministre Aïchatou Mindaoudou. D'un montant de 1,3 milliards de FCFA, cette aide rentre dans le cadre du fonds commun des donateurs qui vise à renforcer le dispositif mis en place par l'Etat afin de faire face aux éventuelles crises alimentaires. Le ministre français est aussi intervenu à la tribune du 8^{ème} sommet de l'ABN où il a réaffirmé tout l'attachement de son pays aux projets visant à sauver le fleuve Niger, un outil vital pour tous les pays qu'il traverse. En marge du sommet, M. Alain Joyandet a visité plusieurs structures au sein de la Communauté urbaine de Niamey, dont l'usine de pompage d'eau de Goudel qui appartient à la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et au groupe industriel français Véolia, l'actionnaire majoritaire. D'amples explications ont été données au ministre concernant le fonctionnement de l'usine de production d'eau potable de Yantala bas, l'usine de production de Goudel avec sa salle de décantation et celle du refoulement. Le laboratoire de la station a aussi été visité, ce qui a permis au ministre de se rendre compte du fonctionnement de ce service, qui en collaboration avec le LANSPEX et l'ARM, vérifie la qualité de l'eau. La dernière visite a conduit la délégation à l'usine de production d'oignon de Gabegoura, non loin de Niamey. Cette usine créée par deux nigériens sur un crédit de l'AFD permet la culture et la production d'oignons, avec un renforcement de son stock par de l'oignon provenant des autres régions du Niger. Le stockage se fait pour une durée de 6 mois. L'entreprise, qui emploie actuellement plus de deux cents personnes, exporte son oignon vers les pays non producteurs de la denrée comme le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso. Le ministre a été extrêmement émerveillé par le travail accompli par cette entreprise. Pour clôturer sa visite au Niger, le ministre a offert une réception aux ressortissants français au Niger en présence de plusieurs députés nationaux et des membres du gouvernement.

FOOTBALL : TOURNOI DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE ORGANISE PAR LE SNAD

Renforcer la cohésion par le sport

Par Ibrahim A. Tikiré

C'est l'AS/Police de Niamey qui a remporté la finale de la 1^{ère} édition du tournoi des forces de défense et de sécurité, organisé par le Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD) en partenariat avec l'opérateur de téléphonie mobile MOOV Niger. En finale, disputée dimanche dernier au stade Général Seyni Kountché de Niamey contre l'USGN de la gendarmerie nationale, les policiers ont difficilement remporté la rencontre.

Menée au score jusqu'à la 85^{ème} minute de jeu, l'équipe de l'AS/Police va égaliser à la 86^{ème} par Pascal Gautier. Au terme du temps réglementaire, les deux équipes étaient à égalité (1-1). Finalement, c'est la série de tirs aux buts qui va départager les gendarmes et les policiers. Au finish, les policiers vont remporter la finale par 3 buts à 1. Auparavant, pour le compte de la 3^{ème} place, l'AS/Douanes a battu l'AS/FAN 3-2 après la séance des tirs aux buts. Toutes ces deux rencontres se sont déroulées en présence du ministre de la défense nationale Mr Djida Hamadou, du secrétaire général du ministère de l'économie et des finances, du directeur général des douanes, des officiers supérieurs des forces de défense et de sécurité et du secrétaire général du SNAD, le colonel Ibrahim Yacouba entouré des autres membres du BEN SNAD. Le vainqueur du tournoi a reçu des mains du ministre de la défense nationale une coupe accompagnée d'une enveloppe de 200.000 Fcfa, le finaliste malheureux s'en est sorti avec 150.000 Fcfa et le troisième 100.000 Fcfa. Chaque équipe a reçu un prix de participation de 150.000 Fcfa, tandis que le prix du Fair-Play est revenu à l'AS/FAN. Pour rappel, le tournoi du SNAD débuté le 30 avril dernier a enregistré la participation de l'Association Sportives des Forces Armées Nigériennes (AS/FAN), l'Union Spor-

tive de la Gendarmerie Nationale (USGN), l'Association Sportive de la Police Nationale (AS/Police) et l'Association Sportive de la Douane (AS/Douanes). Au cours des deux premières journées de compétition, l'USGN s'est imposée 3-0 contre l'AS/Douanes tandis l'AS/Police a eu raison de l'AS/FAN 2-2 à la fin du temps réglementaire, 4-1 après les tirs aux buts. En organisant ce tournoi, le SNAD poursuit deux objectifs comme l'a noté le colonel Ibrahim Yacouba. Tout d'abord « renforcer la cohésion et la fraternité au sein des forces de défense et de sécurité par le sport, puis soutenir le travail des différents acteurs engagés dans la gestion du football nigérien ». Dans les prochains mois, « le SNAD en partenariat avec MOOV Niger compte organiser un tournoi de Basket Ball des clubs des forces de défense et de sécurité », nous a confié le SG du SNAD. Ce dernier a tiré un bilan satisfaisant de ce premier tournoi à la vue de la prestation technique et du comportement des équipes engagées. Le colonel Ibrahim Yacouba a adressé ses remerciements à MOOV Niger, au ministère de la défense nationale, aux corps militaires et paramilitaires, à la direction générale du stade Seyni Kountché et à la presse sportive pour leur pleine implication dans la réussite de cette manifestation.

1^{er} TOURNOI NATIONAL DES CADETS DE LUTTE TRADITIONNELLE AU NIGER

Promouvoir les jeunes talents

Par Ibrahim A. Tikiré

Du 9 au 18 mai 2008 se tiendra à Maradi, la capitale économique du Niger, la première édition du tournoi national de lutte traditionnelle, exclusivement réservée aux jeunes âgés de 12 à 13 ans.

Cette édition, la première du genre dans l'histoire de la lutte traditionnelle nigérienne est organisée par Balla Harouna, fondateur du Centre de formation technique de jeunes lutteurs, basé à Zinder. Plusieurs fois champions du Niger et d'Afrique, Balla Harouna a été ces dix dernières années, l'un des lutteurs les plus craints dans les arènes du Niger et au-delà, dans les centres africains de lutte. A quelques jours de la cérémonie d'ouverture placée sous la présidence du ministre de la jeunesse et des sports, le dispositif organisationnel est en marche. Toutes les régions du Niger ont annoncé leur participation au tournoi de Maradi. A l'image du championnat national de lutte traditionnelle organisé chaque année dans une des régions du Niger, le tournoi national des cadets promet des rencontres alléchantes. Il sera aussi une occasion pour les nigériens de découvrir les jeunes talents que regorge notre pays dans le domaine de la lutte traditionnelle. Selon le promoteur du tournoi, le triple champion national du Niger, Balla Harouna, le choix porté sur la région de Maradi d'abriter cette première édition, « vise à rendre un hommage mérité à l'une des anciennes figures de la lutte nigérienne et quadruple champion national du Niger, feu Yacouba

Ango dit Kantou, premier champion national en 1975 contre Bawa Douchi de Dosso ». Afin de donner un éclat particulier à la rencontre de Maradi, le comité d'organisation n'a rien laissé au hasard et l'événement sera retransmis en direct sur les ondes de la radio nationale et en différé sur la télévision nationale. Cette initiative de Balla Harouna, assisté par Ali Dan Mallam, lui aussi ancien champion d'Afrique (plus de 100kg), mérite un réel soutien des autorités politiques et des sponsors afin que le tournoi puisse servir de cadre pour la détection des jeunes talents, capables d'assurer la relève pour le rayonnement de notre lutte traditionnelle, un autre moyen de renforcement et de la consolidation de l'unité nationale au Niger.

AÏR TRANSPORT

Le voyage en toute quiétude



Pharmacies de Garde
du 03 au 10 mai 2008

- ◆ Mali Bero
- ◆ Château 8
- ◆ Liberté
- ◆ Ténéré
- ◆ 2^e Arrondis
- ◆ Wadata
- ◆ Yantala
- ◆ Collège Maria
- ◆ Daressalam
- ◆ Niima
- ◆ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Numéros utiles

- ☎ Renseignements :12
- 🚒 sapeurs pompiers :18
- 📞 Réclamations :13
- 🚔 Police Secours : 17
- 🏥 Hôpital :20.72.25.21
- 📡 Nigelec :20.72.26.92
- ➔ Aéroport Int Diori H...20.73.23.81

Lisez et faites lire l'ÉVÉNEMENT votre journal de tous les mardis

Mots croisés N° 244

HORIZONTALEMENT

- I. Qui existent réellement
- II. Possessif - Choc
- III. Institution onusienne pour la santé (Sigle) - Passer l'arme à gauche
- IV. Sigle panafricain - Refus - Article indéfini inversé
- V. Présent - Pour montrer à l'envers
- VI. Terme de mépris - Poids
- VII. Absurde au début - Pièce de la charrue - Avalé
- VIII. Linges propres dans lesquels on place une substance que l'on veut faire infuser - Métal courant
- IX. Sigle de la télévision ivoirienne - Teigne
- X. Excursion de chasse au Kenya - Près de

| | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | X |
|----|---|----|-----|----|---|----|-----|------|----|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

VERTICALEMENT

1. Qui empêchent de bien respirer
2. Rencontres de la mode et de la culture du Niger (Sigle) - Nigérien du sud
3. Ville du Maroc - Sport nautique
4. Dedants - Patronyme - Grecque
5. Ville de Tunisie
6. Poisson de mer - Appel désespéré
7. Au centre des lieux - Une institution de la République (Sigle)
8. Terme de nervure - Le tranchant du rasoir
9. Ecarteur chirurgical - Idiote
10. Bien agencés

SOLUTION DU NUMERO PRECEDENT

| | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | X |
|----|---|----|-----|----|---|----|-----|------|----|---|
| 1 | C | R | O | C | O | D | I | L | E | S |
| 2 | O | U | R | S | | U | S | I | T | E |
| 3 | U | N | S | | O | R | E | G | O | N |
| 4 | R | E | | I | F | E | | N | C | T |
| 5 | B | | S | S | C | | E | E | S | I |
| 6 | A | S | I | E | | R | U | S | | M |
| 7 | T | U | E | | A | U | X | | M | E |
| 8 | U | R | G | E | N | T | | N | O | N |
| 9 | R | E | E | R | A | | C | O | U | T |
| 10 | E | S | S | O | R | E | U | S | E | S |

Blagues

La scène se passe dans un temple Bouddha.
Le disciple : - Très sage et très honorable Maître, pourriez-vous m'enseigner quelle est la différence entre une perle et une femme?
Le Maître : -La différence, humble petit scarabée, c'est que tu peux enfiler une perle des deux côtés, et une femme,

seulement d'un côté..
Le disciple (confus) : - Mais maître, honte à moi de vouloir contredire votre himalayenne sagesse, mais j'ai entendu dire que certaines femmes se laissaient enfiler des deux côtés !
Le Maître (avec un mince sourire) : - Alors ce n'est pas une femme, c'est une perle.

Siège Social : Zabarkan

Rue de L'Entente,orte: 654
B.P.12 679 Tél.: 20 74 15 75 Cel.: 94.25.69.59
RCCM: A-563 NIF: 12 952/R
E-mail : levenement@nelcourrier.com

L'ÉVÉNEMENT

Hebdomadaire d'informations générales
« Il n'y a pas de liberté sans liberté d'information »

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Moussa AKSAR

Rédacteur en Chef
Sahirou YOUSOUF
Cel: 96.28.31.11

Rédacteur en Chef adjoint
Garé AMADOU
96.27.55.35

Responsable Desk Politique
et Société
Lamine SOULEYMANE
94.75.85.61

Responsable Desk Sports
et Culture
Ibrahim Tikiré
96.29.69.07

REDACTION
Mamane Abdou JAHAROU
Lamine SOULEYMANE
Sahirou YOUSOUF
Adamou BOUKARY

Sani ABOUBACAR
Ibrahim TIKIRE
Seini ZAKARIA
Garé AMADOU

COLLABORATEURS
Hamani ASSOUMANE
Kailou PANTCHO

CORRESPONDANT AGADEZ
Hamed-Assaleh RALIOU

SERVICE COMMERCIAL
Hadizatou MOHAMED
Cel : 94.25.69.59

COMPOSITION
L'ÉVÉNEMENT

TIRAGE
1.000 exemplaires

IMPRIMERIE
Nouvelle Imprimerie du Niger (NIN)
B.P. 61
Tél. : (227) 20 73.47.98